

N° : 2022\_09\_30\_37

Envoyé en préfecture le 10/10/2022

Reçu en préfecture le 10/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 005-210500617-20220930-2022\_09\_30\_37-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le trente septembre deux mille vingt-deux à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	23/09/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	07/10/2022

**OBJET :**

**Cession d'une emprise de parcelle - Chemin de Baroncelli**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Paskale ROUGON procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Jean-Pierre MARTIN procuration à Mme Françoise BERNERD, M. Alain BLANC procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Pauline FRABOULET procuration à Mme Charlotte KUENTZ, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY, M. Bruno PATRON, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Alexandre MOUGIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

La Commune avait entrepris il y a quelques années l'acquisition de la parcelle cadastrée Section BS Numéro 504 sise en bordure du Chemin dit de Baroncelli, en vue d'un éventuel futur élargissement de ladite voie.

Ledit élargissement étant rendu impossible en raison contraintes techniques, la parcelle BS 504 est demeurée appartenir depuis lors dans le patrimoine privé de la Commune.

Monsieur Pierre GAILLARD, propriétaire riverain de cette parcelle a sollicité les services de la Commune pour que lui soit cédé à titre onéreux, une partie de la parcelle BS 504 bordant sa propriété.

Ladite parcelle n'ayant pas d'intérêt technique, la Commune a répondu favorablement à la demande de Monsieur GAILLARD pour lui céder une emprise de la parcelle correspondant au talus remontant depuis le fossé jusqu'à la limite de la propriété GAILLARD, sous réserve stricte de conserver l'autre partie de l'emprise, savoir le fossé bordant le Chemin de Baroncelli.

Le Service des Domaines a été consulté et a rendu un avis en date du 06/09/2022.

Les parties se sont accordées pour une cession d'une emprise de parcelle d'environ 80 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section BS Numéro 504, pour un prix de 6,00 € du m<sup>2</sup>.

Il est ici précisé que l'emprise exacte cédée sera déterminée par un Document d'Arpentage en cours d'élaboration aux frais de l'acquéreur.

**Décision :**

Il est proposé sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique et des Finances réunies le 20 et 21 Septembre 2022 :

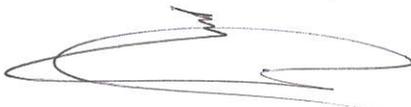
**Article 1** : d'approuver la cession, au prix de 6,00 € du m<sup>2</sup>, d'une emprise d'environ 80 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle actuellement cadastrée Section BS Numéro 504 au profit de Monsieur Pierre GAILLARD ;

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession dont l'acte authentique de vente.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

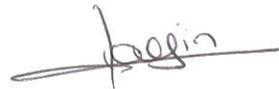
- POUR : 40

La Conseillère Municipale Déléguée



Evelyne COLONNA

Le Secrétaire de Séance



Alexandre MOUGIN

Transmis en Préfecture le : 30 OCT 2022

Affiché ou publié le : 30 OCT 2022



# Cession d'une emprise de parcelle - Chemin de Baroncelli

